



A retenir

MANGE-BOURGEONS ET ACARIOSE .Surveillez les parcelles touchées l'année dernière

*Annexes : Liste des mesures alternatives et prophylactiques en viticulture
Note technique commune vigne 2019*

DISPOSITIF D'OBSERVATION 2019

Le réseau de surveillance biologique du territoire pour la filière viticulture est en place depuis 2010. Il repose sur un réseau d'observations stable sur lequel un socle d'informations peut être collecté chaque semaine afin d'établir une évaluation du risque sanitaire pour les principaux parasites de la vigne.

Pour le vignoble de l'Aveyron, le réseau compte une dizaine de parcelles de référence (traitées et non traitées) ainsi qu'un piège eudémis sur la zone de Marcillac.

Les données d'observation sont collectées par de nombreuses structures partenaires (dont vous retrouvez la liste en fin de bulletin) et par des viticulteurs observateurs. Il est important de rappeler que l'analyse de risque éditée dans les bulletins s'appuie également sur les données issues de modèles épidémiologiques.

L'organisation du comité de validation est la suivante :

Animatrice filière régionale : V. Viguès, CA 81 Animation du réseau régional, rédaction et publication des BSV		Référents vignoble / Représentants Coop et Négoce : I. Vialettes (CA12) / G. Bénac (Cave des Vignerons du vallon) Animation du réseau vignoble, collecte de données et validation des BSV	
IFV Sud-Ouest : A. Petit Modélisation Suivis biologiques en laboratoire	CRAO : B. Cichosz Validation et publication	SRAL : L. Lagarrigue Contrôle de second niveau	

• Les faits marquants de la climatologie hivernale 2018/19 (Source Météo France)

Les mois de novembre et décembre 2018 sont caractérisés par une douceur remarquable et un déficit pluviométrique. Enfin, l'hiver est arrivé en janvier avec des températures inférieures à la normale et des précipitations marquées et, pour une fois, légèrement excédentaire. Le mois de février restera contrasté avec un début de mois froid et des minimales proches de la normale (nombreuses gelées le matin) mais des températures maximales souvent printanières et des journées très ensoleillées.

STADES PHENOLOGIQUES

Marcillac : les stades observés vont de « bourgeon dans le coton » à « pointe verte » dans les situations les plus précoces. Quelques dégâts de gel ont été observés sur plantier.

Enraygues et Estaing : les parcelles les plus précoces ont débourré, principalement des jeunes vignes. Elles ont aussi subi des dégâts de gel au cours de la semaine dernière.

Côtes de Millau : le stade observé sur un Gamay est « bourgeon d'hiver ».

EXCORIOSE (*Phomopsis viticola*)

• Éléments de biologie

La période de sensibilité de la vigne s'étend du stade 6 (éclatement des bourgeons/sortie des feuilles) au stade 9 (premières feuilles étalées). La croissance végétative met ensuite la partie terminale sensible du sarment hors de portée des contaminations par le champignon.

• Situation dans les parcelles

Les symptômes d'excoriose sur bois d'un an sont rares.

Évaluation du risque : A Marcillac, en l'absence de symptômes sur les parcelles, le risque est faible à nul.

Ailleurs, des contaminations peuvent avoir lieu lors des prochaines pluies si le stade est atteint et si des symptômes sont présents.

Mesures prophylactiques : Les bois porteurs de lésions doivent être éliminés autant que possible lors de la taille d'hiver.

Techniques alternatives : L'utilisation de moyens de bio-contrôle est possible et efficace.

Lien vers la [Liste des produits de bio-contrôle](#)



Biologie et

description des symptômes :

Le champignon responsable de l'excoriose se conserve durant l'hiver sur les écorces et dans les bourgeons.

Au printemps, il produit des pycnides de couleur noire sur les bois excoriés. Lorsque les conditions climatiques deviennent favorables à la germination des pycnides (précipitations prolongées), celles-ci sécrètent un « gel » de couleur jaune contenant les spores. La pluie, en diluant ce gel, va permettre la libération des spores et leur dissémination sur des organes réceptifs. Cette dissémination se fait sur de courtes distances et la maladie reste très localisée.

Les attaques apparaissent sur jeunes rameaux au printemps, peu après le débourrement, sous forme de taches brun-noir parfois d'aspect liégeux à la hauteur des premiers entre-nœuds.



Excoriose : Symptômes sur bois, rameaux et feuilles
à gauche : Chancre d'excoriose sur bois d'un an - Photo CA 81
à droite : Lésion sur jeune rameau et feuille – Photo IFV

VERS DE LA GRAPPE *(Lobesia botrana)*

• Éléments de biologie

La surveillance est ciblée sur Eudémis (*Lobesia botrana*), seule tordeuse causant des dégâts significatifs dans les vignobles de la région.

• Situation au vignoble

Quelques perforations ont été observées fin août l'année dernière sur le vignoble de Marcillac. En conséquence, une surveillance a été mise en place et un piège sera placé au vignoble.

Évaluation du risque : Le piège va être mis en place.

ÉRINOSE *(Colomerus vitis)*

• Éléments de biologie

Sur les parcelles à risque (régulièrement attaquées), les dégâts peuvent apparaître très précocement, dès le stade pointe verte. Ainsi, des galles peuvent être visibles sur les premières feuilles à la base des rameaux. Lors d'attaques importantes au printemps, l'érinose peut gêner le développement des jeunes pousses et provoquer un avortement des fleurs.

• Situation dans les parcelles

En 2018, des symptômes ont été observés ponctuellement mais en tous secteurs.

Évaluation du risque : La pression exercée par l'érinose s'exprime ponctuellement, mais peut réduire fortement la photosynthèse. La surveillance doit être accrue sur les parcelles ayant subi de fortes attaques d'érinose lors des campagnes précédentes. Les stratégies de gestion du risque dans les parcelles les plus sensibles repose sur une régulation précoce des populations, avant leur phase de multiplication.

Techniques alternatives : L'utilisation de moyens de bio-contrôle est possible et efficace.

Lien vers la [Liste des produits de bio-contrôle](#)



Biologie et description des symptômes :

L'érinose est caractérisée par l'apparition, à la face supérieure des jeunes feuilles, de galles boursoufflées. A la face inférieure de la feuille, se forme également un feutrage dense blanc ou rosé. Lorsque les galles vieillissent, ce feutrage vire au brun rouge. Le parasite responsable de ces symptômes est un acarien invisible à l'œil nu.

Les femelles hivernent dans les écailles des bourgeons et colonisent très tôt les jeunes feuilles pour se nourrir et pondre. Très rapidement après le débourrement démarre une phase de reproduction de l'acarien au cours de laquelle seront produites les populations d'adultes des premières générations estivales qui vont migrer vers le bourgeon terminal et les nouvelles feuilles des rameaux. Cette migration démarre fin mai et s'intensifie après la floraison.

ACARIOSE *(Calepitrimerus vitis)*

• Éléments de biologie

Les attaques d'acariose au printemps se manifestent de manière très localisée. Les symptômes sont provoqués par le développement d'acariens microscopiques sur les bourgeons puis les jeunes pousses.

Ce sont les femelles hivernantes qui provoquent ces attaques précoces lorsqu'elles piquent les tissus végétaux pour s'alimenter.

A ce stade, les cellules végétales meurent et provoquent des malformations des feuilles ou la



Acariose : Entre-noeuds raccourcis et feuillage gaufré. Source Ephytia (D. Blancard INRA)

mauvaise croissance des rameaux. On observe donc que certains bourgeons ne démarrent pas alors que d'autres poussent faiblement et restent rabougris. Certains de ces rameaux vont se ramifier à leur base et donner un aspect buissonnant au cep. Les feuilles de la base des rameaux sont plissées et recroquevillées.

- **Situation dans les parcelles**

Sur Marcillac, présence d'acariose dans quelques plantiers et jeunes vignes en 2018.

Évaluation du risque : Surveillez particulièrement les jeunes plantations et les parcelles âgées avec un débourrement lent qui se montrent plus sensibles aux attaques d'acariose. Les conditions de pousse active peu active de ces derniers jours sont favorables à l'expression des dégâts du ravageur.

MANGE-BOURGEONS

- **Éléments de biologie**

Plusieurs ravageurs qualifiés de secondaires sont regroupés sous le nom de mange-bourgeons: boarmie, noctuelle, pèritèle ... Les dégâts occasionnels et très localisés se caractérisent par des bourgeons évidés et/ou des jeunes pousses dévorées.

- **Situation au vignoble**

Aucun dégât n'a été observé cette année.

Évaluation du risque : Soyez vigilants et surveillez les parcelles à historique.

Seuil de nuisibilité : 15 % de ceps avec au moins 1 bourgeon mangé



Bourgeon évidé par une boarmie – Photo Syndicat du Chasselas de Moissac



Vous pouvez désormais recevoir par courriel dès leur parution, toutes les éditions du BSV en Occitanie, en vous inscrivant sur notre plate-forme d'abonnement.

Le Bulletin de Santé du Végétal est élaboré par nos experts pour vous apporter la meilleure analyse et vous aider à être plus réactif face aux aléas susceptibles de menacer vos cultures.

Abonnez-vous gratuitement aux bulletins de santé du végétal (BSV) : <http://www.bsv.occitanie.chambagri.fr/>

Le prochain BSV Vigne Aveyron paraîtra le vendredi 19 avril 2019

REPRODUCTION DU BULLETIN AUTORISÉE SEULEMENT DANS SON INTÉGRALITÉ (REPRODUCTION PARTIELLE INTERDITE)

Ce bulletin de santé du végétal a été préparé par l'animateur filière viticulture de la Chambre d'Agriculture du Tarn et élaboré sur la base des observations réalisées par la Chambre d'Agriculture de l'Aveyron, le Syndicat AOC Marcillac, la cave de Valady et les agriculteurs observateurs.

Ce bulletin est produit à partir d'observations ponctuelles. S'il donne une tendance de la situation sanitaire régionale, celle-ci ne peut pas être transposée telle quelle à la parcelle. La CRA d'Occitanie dégage donc toute responsabilité quant aux décisions prises par les agriculteurs pour la protection de leurs cultures et les invite à prendre ces décisions sur la base des observations qu'ils auront réalisées et en s'appuyant sur les préconisations issues de bulletins techniques.



NOTE TECHNIQUE COMMUNE *RESISTANCES* 2019

MALADIES DE LA VIGNE : MILDIOU, OÏDIUM, POURRITURE GRISE, BLACK-ROT

date de diffusion : 21 décembre 2018

Comité de rédaction

Il est constitué d'experts des structures suivantes :

- **IFV** : Institut français de la vigne et du vin
- **Anses-CASPER** : Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail - Unité Caractérisation et suivi des phénomènes d'évolution des résistances aux produits de protection des plantes
- **INRA** : Institut national de la recherche agronomique
- **CIVC** : Comité interprofessionnel du vin de Champagne (Comité Champagne),
- **Chambres d'agriculture**,
- **DGAL-DEVP** : Direction générale de l'alimentation –Département de l'expertise vétérinaire et phytosanitaire

Objectifs de la note technique commune « Maladies de la vigne »

Ce document vise à :

- 1) présenter les éléments de stratégie préventive en matière de sélections des résistances,
- 2) décrire le statut des résistances en 2018 vis-à-vis des principales familles de substances actives homologuées, dans les populations de *Plasmopara viticola* (agent du mildiou), *Erysiphe necator* (agent de l'oïdium de la vigne), *Botrytis cinerea* (agent de la pourriture grise) et de *Guignardia bidwellii* (agent du black-rot)
- 3) établir des recommandations générales vis à vis de ces résistances dans un objectif de réduction et d'optimisation des traitements fongicides.

Sources d'information

Les recommandations rédigées ci-dessous se basent d'une part sur la connaissance du statut des résistances dans les populations (occurrences des résistances, vignobles concernés, pertes d'efficacité éventuelles observées dans les essais) et d'autre part sur la connaissance des mécanismes de résistance et les caractéristiques des souches résistantes (niveau de résistance, spectre de résistance croisée notamment).

Ces différentes informations sont issues :

- des résultats du plan de surveillance national de la résistance aux produits phytopharmaceutiques. Ce plan de surveillance, piloté par la DGAL-SDQSPV, participe au suivi des effets non intentionnels des pratiques agricoles de l'axe 1 (surveillance biologique du territoire) du plan ECOPHYTO II. Les analyses sont réalisées, en collaboration, par le laboratoire de l'Unité CASPER de l'Anses de Lyon et les laboratoires de l'INRA,
- des résultats d'autres plans de surveillance, comme celui du Comité interprofessionnel du vin de Champagne,
- des données de terrain, notamment issues d'essais d'efficacité en situation de résistance,
- des communications de professionnels et des sociétés phytopharmaceutiques auprès des experts du comité de rédaction,
- de la littérature scientifique.

NB : pour la pourriture grise, en raison d'une faible présence de la maladie et d'absence d'analyses en 2018, la note rapporte les éléments déjà présentés en 2017.

Substances, modes d'action et classification

Toutes les substances actives rentrant dans la composition des produits autorisés au moment de la rédaction de cette note pour protéger la vigne contre les quatre maladies sont listées. Les recommandations indiquées dans les tableaux visent à prévenir et gérer spécifiquement les phénomènes de résistance. Selon les situations, il s'agit soit de limiter, voire stopper la progression d'une résistance récemment détectée, soit d'optimiser l'efficacité au terrain des modes d'action pour les résistances établies. Il s'agit de limiter ainsi l'impact négatif d'applications répétées de fongicides rendues moins efficaces, voire inutiles, à cause des phénomènes de résistance.

Chaque mode d'action est associé aux codes proposés (1) dans la classification unifiée du **réseau R4P** (www.inra-r4p.fr; [DOI 10.17605/OSF.IO/UBH5/](https://doi.org/10.17605/OSF.IO/UBH5/)), et (2) dans la classification du **FRAC** (codes mode d'action et code cible séparés par « / » ; <http://www.frac.info/>). Dans chaque classification, des codes distincts indiquent des modes d'action distincts, pouvant être combinés dans les stratégies de gestion des résistances.

Prophylaxie et qualité de pulvérisation

Une nécessité pour améliorer la stratégie de protection en limitant les risques de résistance.

Les conditions de réussite de la protection du vignoble vis-à-vis des maladies sont d'autant plus favorables que sa mise en œuvre est accompagnée- d'une **qualité de pulvérisation irréprochable**, et de la mise en œuvre **de mesures prophylactiques** qui viennent limiter le développement des maladies.

Ces mesures participent à limiter les tailles des populations (diminuer l'intensité des épidémies) de champignons pathogènes et, de ce fait, **contribuent à la limitation du risque de résistance(s)**.

Pour l'ensemble des maladies, les mesures prophylactiques passent par :

- la **limitation de la vigueur** par le raisonnement, dès l'implantation de la vigne, du choix d'un porte-greffe adapté, et éventuellement du cépage et du clone. Sur une vigne en production, la vigueur peut se maîtriser par la diminution des apports (notamment azotés) et par l'enherbement permanent (spontané ou maîtrisé) : en fonction des possibilités techniques et de la diminution de vigueur recherchée, la largeur de la bande enherbée pourra être modulée.
- **des rognages raisonnés** pour éliminer la jeune végétation (très sensible au mildiou) et permettre une meilleure pénétration de la bouillie lors de la pulvérisation, améliorant ainsi l'efficacité de la protection.

En ce qui concerne plus spécifiquement **le mildiou**, il convient en outre :

- **d'éviter la formation de mouillères** en favorisant l'élimination des excès d'eau,
- **d'éliminer tous les rejets** (pampres à la base des souches, plantules issues de la germination de pépins,...) qui favorisent l'installation des foyers primaires de mildiou et participent au démarrage précoce de l'épidémie.

En ce qui concerne plus spécifiquement **la pourriture grise, la prophylaxie doit s'appliquer, quel que soit le risque parcellaire**. En effet, en cas de risque faible, la prophylaxie rend souvent inutile l'application de traitements. Il convient de :

- **bien aérer les grappes** par une taille et un mode de palissage qui assurent une répartition homogène des grappes. L'ébourgeonnage, le rognage, l'effeuillage et, éventuellement, l'éclaircissage permettent d'éviter l'entassement de la végétation,
- **limiter les blessures des baies** par une **maîtrise correcte des vers de la grappe et de l'oïdium** lors de fortes pressions afin de diminuer les portes d'entrée du champignon dans les baies,
- **limiter les blessures engendrées lors des opérations d'effeuillage** en effectuant les réglages adéquats du matériel utilisé.

Généralités sur les stratégies de gestion de la résistance.

De manière générale, la prévention et la gestion des résistances reposent sur la diversification de l'usage des modes d'action qui s'appuie sur différentes stratégies : limitation des traitements, association de modes d'actions différents, alternance des modes d'action, mosaïque territoriale et modulation de la dose (peu utilisée en viticulture pour gérer la résistance). Les stratégies anti-résistance visent à maximiser l'hétérogénéité de la sélection par les fongicides et ainsi à réduire l'adaptation des populations.

Limitation des traitements : l'efficacité de cette stratégie repose sur une réduction quantitative de la pression de sélection. De manière plus générale, toute mesure (par exemple la prophylaxie – voir plus haut) se substituant à un traitement fongicide et contribuant à diminuer les épidémies fongiques participe à limiter le risque de résistance et doit donc être utilisée prioritairement.

Association des modes d'action : cette stratégie consiste à associer deux substances de modes d'action différents (ne présentant pas de résistance croisée positive) se protégeant mutuellement du risque de résistance. Cette stratégie peut être mise en défaut si l'un des partenaires présente déjà une résistance. Les associations d'un mode d'action concerné par la résistance et d'un multisite (non concerné par la résistance) visent principalement à gérer l'efficacité de la spécialité.

Alternance des modes d'action au sein d'un programme et/ou au fil des saisons : cette stratégie consiste à introduire, entre 2 applications d'un même mode d'action, une ou plusieurs applications avec des modes d'actions différents, dénommées *breakers*. Elle permet d'exercer des pressions de sélection diversifiées dans le temps, pour diminuer la fréquence des individus résistants dans les populations à chaque mode d'action au fil des générations. Cette stratégie ne peut être effective que si les descendants des individus résistants sélectionnés par un mode d'action sont éliminés par un mode d'action différent. Cette stratégie est d'autant plus efficace que les individus résistants présentent une fitness réduite (moindre compétitivité par rapport aux individus sensibles). Il faut dès lors qu'il y ait concomitance entre changement de génération et changement de substance active. Pour limiter la résistance, le nombre de *breakers* à introduire entre deux applications du même mode d'action est donc à raisonner, en théorie, d'une part selon la durée des générations (dépendante des conditions climatiques) et d'autre part selon la rémanence des substances utilisées. Des travaux récents, réalisés avec des substances rémanentes, montrent que deux applications consécutives gèrent plus efficacement la résistance qu'une alternance avec un seul *breaker*.

Mosaïque territoriale : cette stratégie correspond à l'utilisation de plusieurs modes d'action au même moment, mais dans des parcelles différentes, pour limiter les « effets de masse » et créer une hétérogénéité spatiale de la sélection. L'efficacité de la *mosaïque* est réputée varier selon les distances de migration des bioagresseurs.

L'efficacité de l'alternance et de la mosaïque, destinées à éteindre des foyers de résistance en émergence, varie donc en fonction des modes d'action et de la biologie des agents pathogènes. Il est ainsi difficile, en l'état actuel des connaissances, de faire des recommandations précises (en particulier concernant un nombre de *breakers*) permettant de couvrir toutes les situations.

Enfin, ces stratégies anti-résistance ne peuvent avoir un intérêt pour limiter l'évolution des résistances que lorsque ces dernières ne sont pas généralisées dans les populations, *i.e.* lorsqu'il existe encore une marge de progression des résistances (phase d'émergence ou de sélection). Il s'agit alors de ralentir, stabiliser, voire faire régresser, la résistance dans les populations. On parle alors de « **gestion de la résistance** ». Dans les situations où la fréquence des individus résistants est importante et stabilisée dans les populations, et où la gestion de la résistance n'est plus possible, les applications de fongicides visent essentiellement à compenser la perte d'efficacité totale ou partielle causée par la résistance pour maintenir un contrôle acceptable de la maladie en situation de résistance. On parle alors de « **gestion de l'efficacité** ». Dans la colonne « Recommandations » des tableaux qui suivent, la finalité a été précisée en utilisant les mentions « *gestion de la résistance* » ou « *gestion de l'efficacité* » pour chaque mode d'action et pathogène.

MILDIOU

Les cyanooxines, les anilides, les QoI-P et les CAA, sont des groupes chimiques ou des modes d'actions concernés depuis plusieurs années par la résistance.

En l'état actuel des connaissances, les QoI-P ne sont plus recommandés pour lutter contre le mildiou.

Les derniers monitorings montrent une progression de la résistance pour les modes d'action Qil, QioI et les acylpicolides. Dans ce contexte, le respect des recommandations est indispensable.

Recommandation générale : En cas de résistance émergente ou avérée à une substance associée à un partenaire considéré peu efficace (fosétyl-Al, phosphonates, CAA), ne pas appliquer en situation de forte pression de la maladie. Cette recommandation s'applique dans les régions où l'occurrence de la résistance est moyenne à forte.

Substances actives	Type de résistance et mécanisme de résistance	Occurrence de la résistance* et évolution	Impact de la résistance sur l'efficacité du mode d'action, au vignoble	RECOMMANDATIONS
Produits à base de Qil (code R4P : U-A3a ; codes FRAC : C4/21)				
amisulbrom cyazofamide	Résistance spécifique. <i>Modification de la cible (Cytb insertion E203-DE-V204 la plus fréquente + L201S).</i>	Faible à forte. <i>En progression (Grand Ouest, Nord Est).</i>	Baisse d'efficacité suspectée.	<i>Gestion de la résistance :</i> 1 application au maximum. Dans les vignobles concernés par une occurrence moyenne à forte de la résistance spécifique, privilégier l'association avec un mode d'action suffisamment efficace ; éviter l'utilisation en situation de risque élevé mildiou le cas échéant.
	Résistance non spécifique. <i>Surexpression de l'alternative oxydase (AOX) impliquée dans la respiration alternative.</i>	Moyenne à forte. <i>En progression.</i>	Baisse d'efficacité rapportée en essai.	
Produits à base de QoI (QoI-P) (code R4P : U-A5 ; codes FRAC : C3/11)				
azoxystrobine pyraclostrobine	Résistance spécifique. <i>Modification de la cible (Cytb G143A).</i>	Elevée. <i>Stabilisation</i>	Efficacité souvent insuffisante.	<i>Gestion de l'efficacité :</i> Non recommandé sur mildiou.
Produits à base de QioI (code R4P : U-A6 ; codes FRAC : C8/45)				
amétoctradine	Résistance spécifique. <i>Modification de la cible (Cytb S34L).</i>	Faible à forte. <i>En progression (Sud-Ouest principalement concerné, et Champagne, dans une moindre mesure).</i>	Baisse d'efficacité suspectée.	<i>Gestion de la résistance :</i> 1 application au maximum. Dans les vignobles concernés par une occurrence moyenne à forte, privilégier l'association avec un mode d'action suffisamment efficace ; éviter l'utilisation en situation de risque élevé mildiou le cas échéant.
	Résistance non spécifique. <i>Surexpression de l'alternative oxydase (AOX) impliquée dans la respiration alternative.</i>	Moyenne à forte. <i>En progression.</i>	Baisse d'efficacité rapportée en essai.	
Produits à base de CAA (code R4P : U-C1a ; codes FRAC : H5-40)				
benthiavalarbe diméthomorphe iprovalicarbe mandipropamide valifénalate	Résistance spécifique. <i>Modification de la cible (PvCesA3 G11405S/V/Y).</i>	Elevée. <i>Stabilisation.</i>	Baisse d'efficacité constatée.	<i>Gestion de l'efficacité :</i> 2 applications au maximum. Privilégier l'association avec un partenaire suffisamment efficace ; ne pas utiliser en situation de risque élevé mildiou le cas échéant.

MILDIOU (suite)

Substances actives	Type de résistance et mécanisme de résistance	Occurrence de la résistance* et évolution	Impact de la résistance sur l'efficacité du mode d'action, au vignoble	RECOMMANDATIONS
Produits à base d'OSBPI (code R4P : U-E5 ; codes FRAC : F9/49)				
oxathiapiproline	Résistance spécifique. <i>Modification de la cible (OSBP codons 770, 837 ou 863).</i>	Pas de détection en France.	-	<i>Gestion de la résistance :</i> 2 applications maximum (AMM). Utiliser impérativement avec un partenaire efficace, non affecté par des résistances.
Produits à base de cyanooximes (code R4P : U-F5b ; code FRAC : 27)				
cymoxanil	Résistance spécifique. <i>Mécanisme inconnu.</i>	Elevée. <i>Stabilisation.</i>	Efficacité souvent insuffisante.	<i>Gestion de l'efficacité :</i> 2 applications au maximum. Privilégier l'association avec un partenaire suffisamment efficace ; ne pas utiliser en situation de risque élevé de mildiou le cas échéant.
Produits à base d'anilides (code R4P : U-G3 ; codes FRAC : A1/4)				
bénalaxyl bénalaxyl-M métalaxyl-M	Résistance spécifique. <i>Modification de la cible (ARN Pol/mutation inconnue).</i>	Elevée. <i>Stabilisation.</i>	Efficacité souvent insuffisante.	<i>Gestion de l'efficacité :</i> 2 applications au maximum. Privilégier l'association avec un partenaire suffisamment efficace ; ne pas utiliser en situation de risque élevé mildiou le cas échéant.
Produits à base de benzamides (code R4P : U-K2a ; codes FRAC : B3/22)				
zoxamide	Un site à risque de résistance spécifique.	Pas de détection.	-	<i>Gestion de la résistance :</i> De préférence 3 applications au maximum.
Produits à base d'acylpicolides (code R4P : U-K5 ; codes FRAC : B5/43)				
fluopicolide	Résistance spécifique. <i>Mécanisme inconnu.</i>	Faible à moyenne. <i>En progression dans le Sud-Ouest et en Bourgogne-Franche Comté.</i>	Aucune baisse d'efficacité rapportée.	<i>Gestion de la résistance :</i> 1 application au maximum (AMM) Dans les vignobles concernés par une occurrence moyenne, éviter l'utilisation en situation de risque élevé mildiou.
Produits affectant l'intégrité des membranes cellulaires (code R4P : U-O5b ; code FRAC : NC)				
huile essentielle d'orange douce ¹	Non concerné par les phénomènes de résistance.			
Produits à base de phosphonates (code R4P : U-S2 ; codes FRAC : U/33)				
disodium phosphonate ¹ fosétyl aluminium phosphonate de potassium ¹	Non concernés par les phénomènes de résistance.			
Stimulateurs des défenses des plantes (code R4P : U-S6 ; code FRAC : NC)				
cerevisane ¹ COS OGA ¹	Non concernés par les phénomènes de résistance.			
Produits à base de substances multisites (code R4P : U-W ; code FRAC : M)				
composés du cuivre dithianon folpel mancozèbe métirame	Non concernés par les phénomènes de résistance.			

*L'occurrence correspond à la proportion de parcelles, dans l'échantillonnage global, où la résistance est détectée, quelle que soit la fréquence des individus résistants dans la parcelle concernée.

¹ Substances contenues dans les produits figurant sur la liste des produits de biocontrôle :

Produits à usages vigne : www.vignevin.com/recherche/reduction-intrants/methodes-alternatives/methodes-alternatives/resultats-acquis.html

Tous produits : www.ecophytopic.fr/tr/methodes-de-lutte/biocontrôle

OÏDIUM

En l'état actuel des connaissances, les QoI-P ne sont plus recommandés pour lutter contre l'oïdium et l'utilisation des IDM et azanaphtalènes est susceptible de fragiliser les programmes de protection et de reporter la pression de sélection sur les autres modes d'action. Il est nécessaire d'alterner les traitements contenant ces modes d'action avec des produits à modes d'action non concernés par la résistance et suffisamment efficaces, et de ne pas les utiliser en succession (ex : IDM suivi d'azanaphtalènes).

Les mesures de prophylaxie et la qualité de la pulvérisation contribuent à la limitation du risque de résistance (voir p.1).

Substances actives (classes chimiques)	Type de résistance et mécanisme de résistance	Occurrence* de la résistance et évolution	Impact de la résistance sur l'efficacité du mode d'action, au vignoble	RECOMMANDATIONS
Produits à base de SDHI (code R4P : U-A2a ; codes FRAC : C2/7)				
boscalide (pyridines-carboxamides) fluopyram (pyridinyles-éthyl-benzamides) fluxapyroxade (pyrazoles-carboxamides)	Résistance spécifique. <i>Modification de la cible (SdhB H242R/Y ; SdhC G169D), affectant le boscalid (résistance croisée incomplète entre classes chimiques).</i>	Faible. <i>Détections ponctuelles (Sud-Est).</i>	Aucune baisse d'efficacité rapportée.	<i>Gestion de la résistance :</i> 2 applications au maximum de SDHI, 1 application maximum par classe chimique. Ne pas choisir le boscalid s'il est déjà utilisé comme anti-botrytis.
Produits à base de QoI (QoI-P) (code R4P : U-A5 ; codes FRAC : C3/11)				
azoxystrobine krésoxim-méthyle pyraclostrobine trifloxystrobine	Résistance spécifique. <i>Modification de la cible (Cytb G143A).</i>	Elevée. <i>Stabilisation.</i>	Efficacité souvent insuffisante.	<i>Gestion de l'efficacité :</i> Non recommandé sur oïdium.
Produits à base de découplant protonophore (OPUC) (code R4P : U-O3 ; codes FRAC : C5/29)				
meptyl-dinocap	Non concerné par les phénomènes de résistance			
Produits à base d'IDM (IBS du groupe I) (code R4P : U-E2 ; codes FRAC : G1/3)				
difénoconazole fenbuconazole myclobutanil penconazole tébuconazole tétraconazole triadiménol	Résistance spécifique. <i>Modification de la cible (Cyp51 Y136F + autres ?).</i>	Elevée. <i>Stabilisation.</i>	Les efficacités peuvent varier selon les substances actives et les situations.	<i>Gestion de l'efficacité :</i> 2 applications au maximum d'IDM comme anti-oïdium, 1 application au maximum par substance active.
Produits à base d'amines (IBS du groupe II) (code R4P : U-E3 ; codes FRAC : G2/5)				
spiroxamine	Faible risque de résistance en vigne	-	-	<i>Gestion de la résistance :</i> De préférence 2 applications au maximum.
Produits à base d'aryl-phényl-kétones (code R4P : U-K6 ; code FRAC : U8)				
métrafénone (benzophénones) pyriofénone (benzoylpyridines)	Résistance spécifique. <i>Mécanisme inconnu.</i>	Faible. <i>Stabilisation.</i>	Aucune baisse d'efficacité rapportée.	<i>Gestion de la résistance :</i> 2 applications au maximum, de préférence 1 application pour limiter la pression de sélection.

OïDIUM (suite)

Substances actives (classes chimiques)	Type de résistance et mécanisme de résistance	Occurrence* de la résistance et évolution	Impact de la résistance sur l'efficacité du mode d'action, au vignoble	RECOMMANDATIONS
Produits à base d'azanaphtalènes (AZN) (code R4P : U-M4 ; codes FRAC : E1/13)				
proquinazide (quinazolinones) quinoxifène (phénoxyquinoléines)	Résistance spécifique. <i>Mécanisme inconnu.</i>	Faible à moyenne. <i>Stabilisation.</i>	Baisse d'efficacité rapportée en essai.	<i>Gestion de la résistance :</i> 2 applications au maximum, de préférence 1 application pour limiter la pression de sélection.
Produits affectant l'intégrité des membranes cellulaires (code R4P : U-O5b ; code FRAC : NC)				
huile essentielle d'orange douce ¹	Non concerné par les phénomènes de résistance.			
Stimulateurs des défenses naturelles des plantes (code R4P : U-S6 ; code FRAC : NC)				
cerevisane ¹ laminarine ¹ COS-OGA ¹	Non concerné par les phénomènes de résistance.			
Produits à base de substances multi-sites (code R4P : U-W4 ; code FRAC : M2)				
soufre ¹	Non concerné par les phénomènes de résistance.			
Produits à base d'amidoximes (code R4P : U-XF8 ; code FRAC : U6)				
cyflufénamide	Unisite à risque de résistance spécifique.	Pas de résistance détectée.	-	<i>Gestion de la résistance :</i> De préférence 1 application.
Produits de mode d'action inconnu (code R4P : U-XF ; code FRAC : NC)				
hydrogénocarbonate de potassium (bicarbonate de potassium) ¹ extrait de fenugrec ¹	Non concerné par les phénomènes de résistance.			

* L'occurrence correspond à la proportion de parcelles, dans l'échantillonnage global, où la résistance est détectée, quelle que soit la fréquence des individus résistants dans la parcelle concernée.

¹ Substances contenues dans les produits figurant sur la liste des produits de biocontrôle :

Produits à usages vigne : www.vignevin.com/recherche/reduction-intrants/methodes-alternatives/methodes-alternatives/resultats-acquis.html

Tous produits : www.ecophytopic.fr/tr/methodes-de-lutte/biocontrôle

POURRITURE GRISE

RECOMMANDATIONS GENERALES

Les recommandations d'emploi des fongicides anti-botrytis (basées sur la limitation d'utilisation de chaque famille chimique) et de respect des mesures de prophylaxie (p.2) ont fait leurs preuves. Quelle que soit la stratégie, l'emploi d'un seul produit par famille chimique et par an est impératif et réaliste. L'alternance pluriannuelle pour toute famille chimique concernée par la résistance spécifique est fortement recommandée.

Remarque : pour les groupes chimiques ou modes d'action concernés par une résistance spécifique ou non spécifique (résistance multidrogues), les occurrences (% de parcelles avec résistance détectée) sont en général moyennes à élevées. Ainsi, à la différence du mildiou et de l'oïdium, la fréquence de résistance indiquée correspond à la proportion moyenne d'individus résistants dans les populations. Les éléments du tableau sont basés principalement sur les données du plan de surveillance du Comité Champagne. Elles ont donc une valeur indicative.

Attention : La faible pression de maladie n'a pas permis de prélèvements en 2018. Les informations de la note technique de 2018 ont été reprises.

Substances actives (classe chimique)	Type de résistance et mécanisme de résistance	Fréquence d'individus résistants dans les populations	RECOMMANDATIONS	Impact de la résistance sur l'efficacité du mode d'action, au vignoble
Produits à base de SDHI (code R4P : U-A2a ; codes FRAC : C2/7)				
boscalide (pyridine-carboxamide) isofétamide (phényl-oxo-éthyl- thiophène amide)	Résistance spécifique. <i>Modification de la cible (SdhB H272Y/R/L/V, N230I, P225F/T/L ; SdhD H132R).</i>	Faible.	<i>Gestion de la résistance :</i> 1 application au maximum ; ne pas choisir le boscalid s'il est déjà utilisé sur oïdium.	Aucune baisse d'efficacité rapportée.
	Résistance non spécifique. <i>Efflux accru (MDR)</i>	Elevée.		
Produits à base d'inhibiteurs de la C4-déméthylation des stérols (IBS du groupe III) (code R4P : U-E4 ; codes FRAC : G3/17)				
fenhexamid (hydroxylanilide) fenpyrazamine (aminopyrazolinone)	Résistance spécifique. <i>Modification de la cible (erg27, principalement F412S/I/V).</i>	Faible à moyenne.	<i>Gestion de la résistance :</i> 1 application au maximum.	Aucune baisse d'efficacité rapportée.
	Résistance non spécifique. <i>Efflux accru (MDR).</i>	Elevée.		
Produits à base de benzimidazoles (code R4P : U-K2b ; codes FRAC : B1/1)				
thiophanate-méthyl	Résistance spécifique. <i>Modification de la cible (tub2 E198A, F200Y).</i>	Faible à moyenne.	<i>Gestion de la résistance :</i> 1 application au maximum.	Restauration de l'efficacité.
	Non spécifique. <i>Efflux accru (MDR).</i>	Elevée.		
Produits à base de phénylpyrroles (code R4P : U-M1c ; codes FRAC : E2/12)				
fludioxonil	Non concerné par la résistance spécifique.	-	<i>Gestion de la résistance :</i> 1 application au maximum.	Aucune baisse d'efficacité rapportée.
	Résistance non spécifique. <i>Efflux accru (MDR)</i>	Elevée.		

POURRITURE GRISE (suite)

Substances actives (classe chimique)	Type de résistance et mécanisme de résistance	Fréquence d'individus résistants dans les populations	RECOMMANDATIONS	Impact de la résistance sur l'efficacité du mode d'action, au vignoble
Produits à base d'anilinopyrimidines (code R4P : U-M2 ; codes FRAC : D1/9)				
cyprodinil mépanipirim pyriméthanol	Résistance spécifique. <i>8 mutations portées par deux gènes</i>	Faible à moyenne.	<i>Gestion de la résistance :</i> 1 application au maximum.	Aucune baisse d'efficacité rapportée.
	Résistance non spécifique. <i>Efflux accru (MDR).</i>	Elevée.		
Produits affectant l'intégrité des membranes cellulaires (code R4P : U-O5d ; code FRAC : NC)				
eugénol ¹ géraniol ¹ thymol ¹	Non concernés par les phénomènes de résistance.			
Produits à base de microorganismes (codes R4P : U-YB ; codes FRAC : NC)				
<i>Aureobasidium pullulans</i> (souches DSM 14940 et 14941) ¹ , <i>Bacillus subtilis</i> ¹ (souche QST 713), <i>Bacillus amyloliquefasciens</i> (souche MBI600) ¹ , <i>Bacillus amyloliquefasciens ssp. platarum</i> (souche D747) ¹	Non concernés par les phénomènes de résistance.			
Stimulateurs des défenses naturelles des plantes (code R4P : U-S6c ; code FRAC : NC)				
cerevisane ¹	Non concerné par les phénomènes de résistance.			
Produits au mode d'action inconnu (code R4P : U-XF ; code FRAC : NC)				
hydrogénocarbonate de potassium (bicarbonate de potassium) ¹	Non concernés par les phénomènes de résistance.			

¹ Substances contenues dans les produits figurant sur la liste des produits de biocontrôle :

Produits à usages vigne : www.vignevin.com/recherche/reduction-intrants/methodes-alternatives/methodes-alternatives/resultats-acquis.html

Tous produits : www.ecophytopic.fr/tr/methodes-de-lutte/biocontrôle

BLACK ROT

En absence de monitoring black rot vis-à-vis des résistances, il n'est pas possible d'apporter des recommandations pour limiter les risques de résistance. Toutefois, certaines préparations disposant d'une AMM pour l'usage black rot peuvent être autorisés sur mildiou et/ou oïdium.

Les recommandations ci-dessous ont pour objectif de proposer des règles d'emploi des substances actives utilisables sur le black-rot en tenant compte des résistances sur mildiou et oïdium.

Substances actives	Etat des résistances sur d'autres usages	RECOMMANDATIONS
Produits à base d'IDM (IBS du groupe I)		(code R4P : U-E2 ; codes FRAC : G1/3)
difénoconazole fenbuconazole myclobutanil penconazole tébuconazole tétraconazole	Résistance sur oïdium.	Applications spécifiques black rot possibles en période de moindre sensibilité à l'oïdium (donc à privilégier après fermeture de la grappe)
Produits à base de QoI-P		(code R4P : U-A5 ; codes FRAC C3/11)
azoxystrobine krésoxim-méthyle pyraclostrobine trifloxystrobine	Résistances sur oïdium et mildiou.	Applications spécifiques black rot possibles associées à une substance efficace sur oïdium si risque oïdium. En cas de période à risque mildiou, privilégier les produits associant un anti-mildiou de contact.
Produits à base de substances multi-sites		(code R4P : U-W ; code FRAC : M)
folpel mancozèbe métirame	Aucune résistance sur mildiou et oïdium	Applications spécifiques black rot possibles.

LISTE DES MESURES ALTERNATIVES ET PROPHYLACTIQUES EN VITICULTURE

Cette liste n'est pas exhaustive. Le choix du matériel végétal peut être un élément à prendre en considération pour limiter la vigueur de la vigne. Mais il ne figure pas dans cette liste car celle-ci se veut applicable à tous les objectifs de rendement.

Bio-agresseurs	Techniques alternatives et prophylaxie	Objectifs
Mildiou	Drainage du sol	Limiter les flaques réduit les possibilités de formation de foyers primaires
	Enherbement, travail du sol, épamprage	Diminuer le développement d'organes verts à proximité du sol
	Travail du sol (avant risque mildiou élevé)	Détruire les plantules issues des semis de pépins
	Ebourgeonnage, effeuillage	Limiter les entassements de végétation pour réduire la durée d'humectation des grappes
Oïdium	Ebourgeonnage, effeuillage	Favoriser l'insolation et l'aération des grappes car l'oïdium est sensible aux UV
	Maîtrise de la fertilisation azotée et enherbement	Réduire la vigueur
Black Rot	Destruction des bois de taille élimination des vieux bois et des baies momifiées	Limiter la source d'inoculum
	Ebourgeonnage, effeuillage	Limiter les entassements de végétation pour réduire la durée d'humectation du feuillage
Pourriture grise et acide	Drainage du sol	Limiter les « mouillères »
	Maîtrise de la fertilisation azotée, enherbement	Réduire la vigueur
	Ebourgeonnage, effeuillage	Limiter les entassement de végétation et aérer les grappes pour réduire les durées d'humectation
	Maîtrise des vers de grappes et de l'oïdium	Limiter les risques de porte d'entrée pour le champignon
ESCA/BDA / Eutypiose	Taille le plus possible respectueuse des circuits de sève	Diminuer l'impact des maladies du bois
	Absence de coupe rase sur les têtes de souches	Éviter de créer de trop grandes plaies de taille offrant des portes d'entrée aux champignons
	Taille au plus près du débourrement (Eutypiose)	Se protéger des contaminations
Court-noué	Dévitalisation des ceps avant arrachage	Compléter la lutte en privant les nématodes de nourriture avant l'enkystement hivernal
	Repos du sol entre deux plantations (durée de 5 ans minimum fortement conseillée)	Limiter la recontamination par le virus court-noué
Pourridié	Drainage du sol	Limiter le développement du pourridié
Cicadelles vertes	Poudrages d'argiles calcinées	Créer une barrière physique empêchant la reconnaissance du végétal par l'insecte
Cicadelle vectrice de la flavescence dorée	Destruction des ceps atteints de jaunisse, des repousses de porte-greffes et des vignes abandonnées et ensauvagées	Compléments indispensables à la lutte contre la flavescence dorée
	Epamprage soigné avant intervention phytosanitaire obligatoire	Limiter les réservoirs de populations dans les pampres qui resteraient à l'abri des traitements
Tordeuses	Confusion sexuelle	Empêcher la reproduction des papillons et donc les perforations occasionnées par les larves
Acariens/ Thrips	Préservation des populations d'auxiliaires ou lâchers inoculatifs de phytoséides (Ex : typhlodromes)	Maintenir une régulation des ravageurs par leurs prédateurs naturels
Metcalfa pruinosa	Lâchers de <i>Neodryinus typhlocybae</i> (prédateur de <i>Metcalfa pruinosa</i>)	Installer une population suffisamment importante de prédateurs

Document rédigé en collaboration avec les partenaires du réseau SBT membres des comités de validation : les Chambres d'Agriculture de l'Aveyron, de la Haute-Garonne, du Gers, du Lot, du Tarn et du Tarn-et Garonne, la Cave de Valady, SODEPAC, le Syndicat AOC Cahors, Vinotalie (Côtes d'Olt, Fronton et Rabastens).

